

Arrêté du Maire

N° 2026-528/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'ONF - UT MONTBELIARD - PONT DE ROIDE - 2 rue Saint-Saëns - 25200 MONTBELIARD, en date du mercredi 29 avril 2026,

Et afin de permettre le bon déroulement des travaux de débardage sentier des bornes, tout en assurant la sécurité des usagers.

Objet : Circulation – sentier des bornes – travaux ONF - UT MONTBELIARD - PONT DE ROIDE

Arrêtons,

Article 1 :

Toute circulation piétonne et des cycles sera interdite sur le sentier des bornes, sur les périmètres des parcelles 24-25-26-27 situé dans la forêt communale du Bois Bourgeois, selon le plan joint qui restera annexé au présent arrêté, **du lundi 04 mai au lundi 18 mai 2026, selon l'avancement des travaux.**

Article 2 :

La route d'accès à la forêt communale du Bois Bourgeois sera neutralisée, **sur une durée de 1 jour, dans la période comprise entre le lundi 04 mai et le lundi 18 mai 2026 selon l'avancement des travaux.**

Article 3 :

La mise en place et la maintenance de la signalisation pendant toute la durée du chantier seront assurées par l'entreprise ONF - UT MONTBELIARD - PONT DE ROIDE – 2 rue Saint-Saëns – 25200 MONTBELIARD chargée de l'exécution des travaux.

Article 4 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le jeudi 30 Avril 2026

Le Maire
Pour le Maire,
le Conseiller municipal délégué



Gilles Maillard

Affiché le : 30/04/2026

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Hôtel de Ville
BP 95287 - 25205 Montbéliard cedex
tél 03 81 99 22 00
fax 03 81 99 22 64
www.montbeliard.com

